

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

**DCM n°41/2020**

Séance Ordinaire du 8 juillet 2020

**Nombre de membres**

En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 15

L'an deux mille vingt le huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : SAGUY Françoise

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, BRUNET François, CRUANAS Pauline

**Procurations** : CHANCHO Jean-Marie à BROSSEAU Sylvie

**Absents** : /

**Date de la convocation** :

2 juillet 2020

Classement issu de la nomenclature « ACTES »  
5.3 Désignation de représentants

**OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

Vu la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 ;

Vu l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020 ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par mail du 15 juin 2020, la direction des finances de Perpignan Méditerranée Métropole demande à la commune de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour siéger à la CLECT, suite au renouvellement du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire se propose comme membre titulaire et propose Madame Sylvie BROSSEAU comme membre suppléant.

Après les opérations de vote,

**Le Conseil Municipal,**

**Oùï les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** à l'unanimité pour représenter la commune au sein de la CLECT : Alain DARIO membre titulaire et Sylvie BROSSEAU membre suppléant ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La Maire,  
  
Alain DARIO  
